

Communiqué de presse / 2 février 2024

# PROJET D'UNITÉ DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

## Visite du comité de suivi à la Centrale Énergie Déchets

Le comité de suivi du projet de la future Unité de valorisation énergétique (UVE) a été accueilli par l'Entente intercommunale\* ce samedi 27 janvier 2024 pour une visite du site actuel de la Centrale énergie déchets de Limoges Métropole.

Le comité de suivi a été créé suite à la concertation préalable relative à l'avenir du traitement des déchets en Haute-Vienne et en Creuse qui s'est déroulée en 2022. Les élus de l'Entente ont décidé de créer une nouvelle Unité de valorisation énergétique (UVE) en remplacement de l'équipement actuel, la Centrale énergie déchets de Limoges Métropole (CEDLM), sur la même parcelle, en contrebas de ce dernier.

La visite du samedi 27 janvier 2024, a permis aux différents membres du comité de suivi de découvrir les coulisses de la CEDLM, de mesurer les quantités de déchets générés par les usagers et de prendre conscience de la taille et la dimension des équipements intérieurs et mieux appréhender les enjeux associés au plan de surveillance associé à cet équipement. Le comité a ainsi pu être au plus près de la fosse de réception des déchets, ressentir la chaleur dégagée par la combustion, contrôler la présence des analyseurs mesurant les données 24h/24.

### LES ACTIONS DE PRÉVENTION DE RÉDUCTION DES DÉCHETS DE L'ENTENTE INTERCOMMUNALE

**Patrick Rougeot, Président d'Evolis 23** : «L'un des domaines d'activité d'Evolis 23 est la gestion et le traitement des déchets, nous avons beaucoup investi dans ce domaine avec notamment en 2023 l'adoption d'un nouveau Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés. Plusieurs actions de prévention, comme le compostage, le broyage et les animations de prévention ont permis la distribution de 706 bioseaux sur l'année 2023 et la sensibilisation des scolaires sur l'avenir des déchets. Notre objectif pour 2030 est de réduire les ordures ménagères à 135 kg par habitant et par an pour l'ensemble du territoire d'Evolis 23».

**Sarah Gentil, Vice-présidente en charge du traitement et de la collecte des déchets de Limoges Métropole** : «Le comité de suivi est un outil essentiel dans la conduite du projet afin d'être sûrs que le projet que nous portons soit bien partagé avec les habitants et notamment son intégration dans son environnement... Au mois de décembre dernier, nous avons enregistré 17 000 dépôts dans les bornes biodéchets de notre territoire. Aujourd'hui, Limoges Métropole s'est fixée comme objectif de réduire les ordures ménagères résiduelles à 180 kg par habitant et par an d'ici 2030, ainsi que réduire de 60% le gaspillage alimentaire».

**Alain Auzemery, Président du SYDED 87** : «Engagé dans un projet de territoire en faveur de l'économie circulaire, le SYDED déploie des actions locales de mobilisation collective, comme l'accompagnement au compostage et l'équipement de 125 établissements (écoles, crèches, EHPAD...). Depuis 2022, 1 327 foyers ont suivi une formation au compostage et au jardinage au naturel et ont bénéficié d'un composteur gratuit. D'autres initiatives comme le déploiement de nouvelles filières de valorisation et le réemploi dans les déchèteries du territoire font partie de nos priorités. Notre objectif pour 2030 est de réduire la production de déchets ménagers et assimilés en atteignant 458 kg par habitant et par an, dont 135 kg d'ordure ménagères, soit une baisse de 15% par rapport à 2010».

\*L'Entente intercommunale a été créée le 11 février 2020 pour renforcer la coopération et la cohésion entre les territoires de la Haute-Vienne et de la Creuse, elle est composée d'Evolis 23, de Limoges Métropole et du SYDED 87.